



ACTIVITÉS de 2007

juin 2008

Principaux résultats



- **PLUS DE 30 ACTIONS EN FAVEUR DE LA CERTIFICATION PEFC**
Contribution essentielle à la politique régionale qualité de la gestion forestière, promotion et sensibilisation de cette exigence internationale, auprès des propriétaires et des acteurs de la filière.
- **72 % DU TEMPS POUR DES ACTIVITES A IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF (Certifiées ISO 14001)**
- **COMMUNICATION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**
Diffusion par courrier et par internet auprès de l'ensemble des partenaires, élus et fournisseurs
- **PROMOTION DES DOCUMENTS DE GESTION FORESTIERE DURABLE**
Incitation lors des visites individuelles, des réunions de vulgarisation, des formations à l'aide des supports numérisés : CD-ROM et site Internet.
- **110 665 HA DE FORETS BENEFICIENT DE GARANTIES DE GESTION DURABLE**
1254 forêts avec un Plan Simple de Gestion agréé et 315 adhésions au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles.
- **77 JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR 2177 FORESTIERS**
40 journées d'information et 37 journées de formation.
- **18 PLANS DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF OPERATIONNELS**
130 000 ha de forêts privées réparties dans les 8 départements. Augmentation importante de la mobilisation des bois (plus de 70 % par les coopératives).

Tous nos documents
sont imprimés
sur papier
certifié PEFC

Maison de la Forêt 7, chemin de la Lacade - 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE

Tél. : 05.61.75.42.00 - Fax : 05.61.75.42.50

Mail : midipyrenees@crpf.fr

Sites Internet : www.crfp-midi-pyrenees.com / www.foretpriveefrancaise.com



Gérer durablement



■ SCHEMA REGIONAL DE GESTION SYLVICOLE (SRGS)

Le SRGS constitue le cadre de la mise en œuvre de la politique de gestion des forêts privées de notre région. Il sert de cadre réglementaire aux garanties de gestion forestière durable (plans simples de gestion, règlements-types de gestion, code de bonnes pratiques sylvicoles). Sa diffusion s'est poursuivie en 2007. La rédaction des annexes vertes (Article L11) a débuté pour permettre aux propriétaires de faire agréer leur PSG au titre de régimes spéciaux environnementaux.

■ CODE DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES (CBPS) REGLEMENT TYPE DE GESTION (RTG)

Le CBPS est destiné aux propriétaires de bois dont la surface est inférieure au seuil d'appel des Plans Simples de Gestion. Sa diffusion et sa promotion ont été réalisées lors des visites conseils, sous forme d'une brochure, du CD-ROM « Documents de gestion forestière durable », du téléchargement à partir du site Internet du CRPF. 215 propriétés, totalisant 1 838 ha de bois, ont adhéré au CBPS en 2007 (plus 310 % par rapport à 2006). Le total, depuis 2005, est de 315 adhésions pour 2 708 ha. Un RTG a été présenté par les 4 coopératives de Midi-Pyrénées. Il a été mis en instruction en 2007.

■ PLANS SIMPLES DE GESTION (PSG)

79 PSG pour 8358 ha concernant des forêts d'au moins 25 ha d'un seul tenant ont été agréés. Ils ont été rédigés par des experts forestiers (13%), des coopératives forestières (44%), les propriétaires eux-mêmes (42%) ou par l'ONF (1%). Parmi ces agréments, 19% répondent à un premier appel, 81% à un renouvellement. 13% des forêts sont soumises en tout ou partie aux régimes spéciaux de l'article L11 de la loi forestière de 2001.

Par ailleurs, 6 PSG volontaires pour 135 ha ont été agréés, ce qui porte à 104 PSG pour 3024 ha le nombre total de PSG volontaires en cours de validité.

Un plan-guide et sa note explicative sont à la disposition des propriétaires qui souhaitent réaliser eux-mêmes leur PSG. Ce plan-guide peut être obtenu auprès du CRPF ou téléchargé sur le site Internet. Il a également été gravé sur le CD-ROM « Documents de gestion forestière durable ».

Le bilan fin 2007 fait apparaître **un taux d'agrément de 75% en nombre de propriétés et de 79% en surface**. Sur les 1535 forêts soumises à PSG (132 260 ha) recensées en Midi-Pyrénées, 1150 (104 933 ha) sont actuellement gérées conformément à un PSG agréé. Durant les dix dernières années, le taux d'agrément en surface de ces forêts est passé de 66,5% en 1997 à 78% en 2007.



■ L'ACTIVITE 2007

- 79 PSG, totalisant 8358 ha, ont été agréés.
- 6 PSG volontaires ont été agréés pour une surface de 135 ha.
- 19 % des PSG agréés sont des PSG de première génération, 36 % de deuxième, 42 % de troisième et 3 % de quatrième génération.
- 67 coupes d'urgence (pour 372 ha) et 27 demandes de coupe extraordinaire (pour 140 ha) ont été autorisées.
- 28 propriétaires ont bénéficié d'une visite de suivi à mi-période de leur forêt.
- 16 % du temps du personnel technique a été consacré à cette activité.

■ PSG ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

L'article L11 du code forestier ouvre la possibilité de faire agréer les plans simples de gestion par le CRPF, en une seule fois, au titre d'une ou plusieurs réglementations environnementales. CRPF pilote, le CRPF Midi-Pyrénées a ainsi entrepris d'élaborer une première annexe au schéma régional de gestion sylvicole, applicable dans les sites Natura 2000. Le travail, en relation avec la DIREN, la DRAF, les DDAF et les Syndicats des Forestiers Privés a porté sur les habitats naturels forestiers d'intérêt communautaire. A terme, les habitats d'espèces seront concernés. Plus de 265 PSG sont concernés par un site Natura 2000 en Midi-Pyrénées.

■ ECONOMIE REJOINT ECOLOGIE

Toujours mieux comprendre le fonctionnement de l'écosystème forestier, envisager des options sylvicoles plus économes et préservant mieux son intégrité, sont des soucis constants du CRPF. Le travail, engagé sur la biodiversité et la gestion forestière, s'est traduit par de nouvelles publications fondées sur des cas concrets. Les enseignements tirés permettent d'apporter aux propriétaires et acteurs de l'exploitation forestière des recommandations argumentées, simples et économiques dans leur mise en œuvre. Les actions de sylvopastoralisme dépassent maintenant les 400 ha sur les régions de causses (Lot, Aveyron, Tarn) avec des cahiers des charges combinant préservation de l'environnement, valorisation pastorale et mobilisation raisonnée d'une énergie-bois naturellement renouvelable.

■ SANTE DES FORETS

Un réseau de placettes d'observation a été mis en place dans le sud Massif-Central, permettant d'évaluer l'évolution des peuplements forestiers suite à la canicule de 2003. Une démarche spécifique a été conduite en partenariat avec les mobilisateurs pour éviter la prolifération des scolytes à partir des bois exploités. Nos correspondants-observateurs, dans le cadre du Département Santé des Forêts sont intervenus sur plus de 70 placettes de suivi sanitaire. Ils participent au réseau transfrontalier de suivi du sapin pectiné dans les Pyrénées. Le CRPF intègre dans ses actions de conseil et de formation les premières conclusions apportées par ces actions. Des dispositifs permettent de préciser la place de certaines essences forestières en fonction des caractéristiques stationnelles. Une étude ciblée sur la place des différentes espèces de chênes endémiques de notre région a complété ce dispositif.

■ EQUILIBRE SYLVO-CYNEGETIQUE

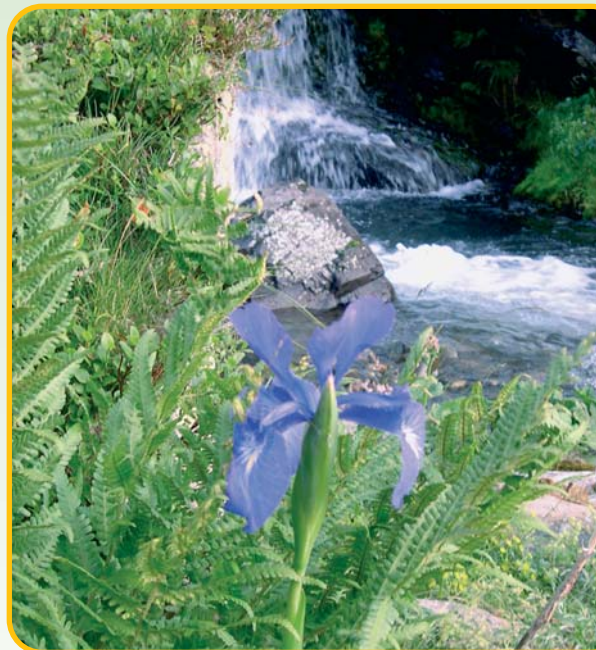
Le CRPF, avec les Syndicats de Forestiers Privés, s'implique dans les discussions préparatoires des plans de chasses en partenariat avec l'Administration. Le Centre a participé à l'élaboration des SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique) dans 6 départements (09, 12, 31, 32, 46, 65). Le partenariat avec les Fédérations Départementales des Chasseurs et les autres acteurs a été poursuivi : dans les départements de Haute-Garonne, du Lot et des Hautes-Pyrénées, le Centre participe au suivi des populations de cervidés (cerfs et chevreuils) par la méthode des Indices Kilométriques.

■ EAU, GESTION FORESTIERE, PRESERVATION DES HABITATS ASSOCIÉS

Les compétences du CRPF sont sollicitées dans le cadre d'actions associant gestion forestière et gestion de la ressource en eau : mise en place de la directive cadre sur l'eau, élaboration de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrats de rivière, plan de prévention des risques des crues, plan Garonne, gestion d'habitats forestiers naturels ou habitats d'espèces en zones de ripisylves et milieux associés, travaux forestiers et qualité de l'eau, forêts de protection, gestion forestière favorable à la ressource en eau captée pour l'alimentation en eau potable. Avec les perspectives de changement climatique, cette activité devra sans doute se développer dans les années à venir.

■ BIODIVERSITE, NATURA 2000, PROTECTION DES FORETS

Le personnel reste fortement sollicité dans le cadre des Directives «Habitat» et «Oiseaux». Dans 27 sites, le CRPF a participé à la rédaction ou l'animation des documents d'objectifs (DOCOB). Il a donné son avis au Ministère sur les nouvelles propositions de sites. Un propriétaire privé qui veut présenter une garantie de gestion forestière durable devra prendre en compte, dans son document de gestion, les préconisations du DOCOB : par une contractualisation, une adhésion à la charte Natura 2000 ou un agrément au titre du Code Forestier (L11). La participation à l'élaboration des chartes Natura a connu une forte progression fin 2007. Le CRPF participe au réseau paysage de Midi-Pyrénées. Il est intervenu dans le programme biodiversité mené par le Conseil Régional. Le projet de forêt de protection du massif de Bouconnes aux portes de Toulouse a nécessité l'intervention du CRPF.



Développement des territoires



■ CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE (CFT)

Le CRPF a été l'un des partenaires signataire de la CFT du Pays Couserans (09), territoire sur lequel 61% de la propriété forestière est privée. Il s'est porté comme acteur principal sur certaines des 16 fiches-actions concernées et a conclu des conventions de mise en œuvre dans ce cadre, en particulier sur les thématiques de formation et de mobilisation. Pour 4 autres CFT, le Centre a poursuivi la réalisation d'actions, notamment sur la Bouriane (46), la Haute-Bigorre (65) et les Grands Causses (12). Des travaux préparatoires ont été engagés pour une nouvelle CFT au niveau du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

■ PARCS NATURELS REGIONAUX (Pnr)

L'année 2007 a été celle de la rédaction du projet de charte du futur Pnr Ariège-Pyrénées Centrales, au cours de nombreuses concertations. Diverses actions en partenariat avec le Pnr des Causses du Quercy et le Pnr des Grands Causses ont été poursuivies : sylvopastoralisme, bois énergie, valorisation des forêts et des espaces boisés.

■ ACCOMPAGNEMENT DES ELUS DANS LE CADRE DES PROCEDURES LIEES AU CODE DE L'URBANISME

Le CRPF a fourni un avis technique à 75 communes dans le cadre de l'instruction des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ainsi que 31 Plans de Prévention des Risques (PPR) inondation ou glissement de terrain.

L'analyse de ces projets permet d'établir des contacts avec les maires. C'est l'occasion de les informer de façon plus spécifique sur les caractéristiques (surface, nombre de propriétaires et qualification de la forêt) de la forêt privée de leur commune. Cette information est complétée par l'offre du CRPF d'intervenir à la demande du conseil municipal auprès des habitants propriétaires forestiers, pour leur proposer une découverte de la forêt et de ses potentialités.

■ SCHEMAS DE DESSERTE

En lien notamment avec les Plans de Développement de Massif, 7 schémas de desserte ont été initiés dans l'Ariège, l'Aveyron et le Tarn. Ils représentent près de 18 km de projets de route et pistes forestières, améliorant l'exploitation sur plus de 1500 ha.

■ DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le CRPF participe à la plupart des démarches et réflexions conduites au sein des Pays, par les interventions de ses administrateurs et par les efforts de son personnel technique. Un appui a notamment été apporté dans le cadre des réflexions bois-énergie et gestion durable, ainsi qu'au niveau de candidature LEADER.

Il apporte ses compétences et ses données dans le cadre des démarches «Agenda 21» entreprises par des Communautés de Communes ou d'Agglomération. Cette présence permet de positionner la forêt non pas comme un élément statique du paysage et de la ruralité, mais comme une composante économique au travers de la filière-bois, une composante sociale par sa fonction d'accueil et enfin une composante environnementale dans la biodiversité qu'elle abrite.



Dynamiser la gestion forestière Renforcer la mobilisation locale des bois

En 2007, le CRPF Midi-Pyrénées a consolidé son rôle d'animateur central des Plans de Développement de Massif (PDM), outils opérationnels de la stratégie régionale de la forêt privée.

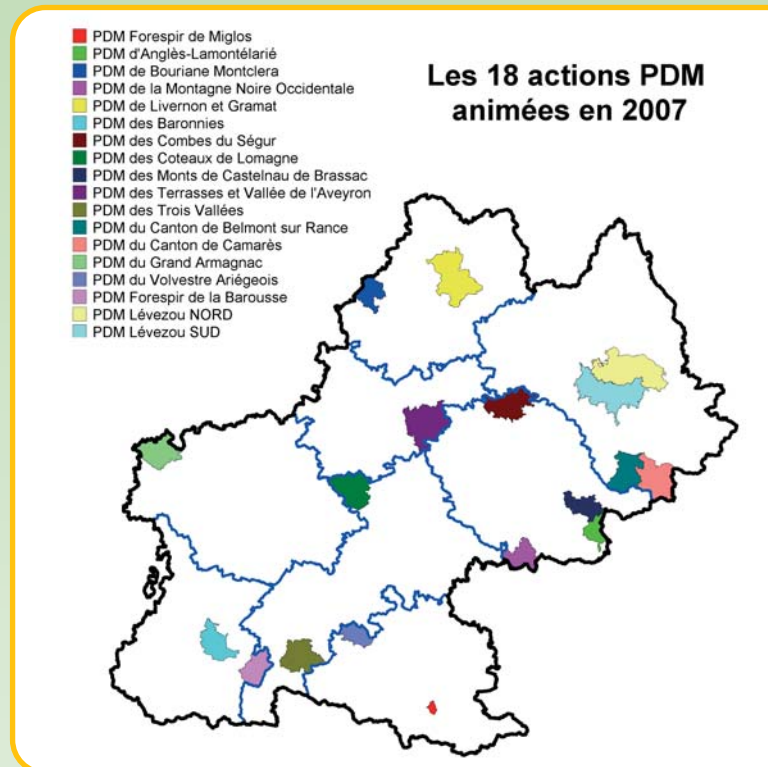
En travaillant en partenariat avec les élus locaux et les dynamiques territoriales Pays, Parcs naturels régionaux et communautés de communes, les actions PDM ont créé un lien nouveau entre la filière forêt-bois et les territoires.

En renforçant sa connaissance des **18 massifs** en cours de dynamisation - **130 000 ha de bois soit 15% de la forêt privée régionale** inventoriée et géo-référencée - le personnel technique a initié des animations de gestion opérationnelle sur des zones à forts enjeux forestiers.

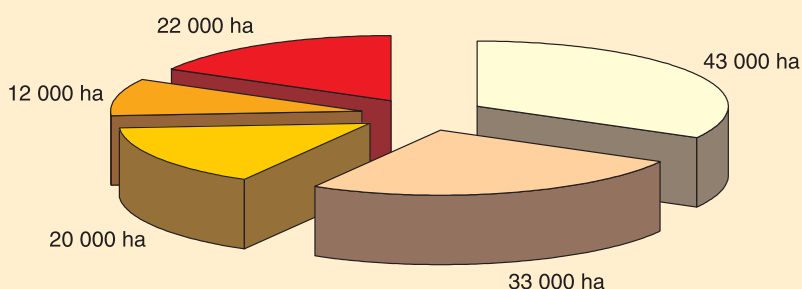
Les actions PDM ont permis d'intensifier efficacement la gestion forestière privée grâce :

- à l'augmentation du nombre de réunions d'informations ciblées sur les problématiques forestières locales (*fin 2007 : 18 000 propriétaires contactés depuis le début des actions PDM*),
- à la poursuite des conseils individuels (*fin 2007 : 850 diagnostics réalisés depuis le début des actions PDM*),
- à l'accompagnement de projets groupés.

Cette intensification de la gestion - traduite par une amplification du nombre de documents de gestion durable (CBPS, PSG) - a ainsi contribué à une augmentation de la mobilisation des bois par les opérateurs économiques locaux. Sur les massifs, les coopératives forestières ont par exemple **augmenté de + 70 % leurs volumes de bois annuellement mobilisés** (*plus de 85 000 m³ mobilisés en 2007 comparés aux 50 000 m³ annuels mobilisés avant les PDM*).



Améliorabilité des 130 000 ha de peuplements inventoriés



- 0% de la surface forestière est améliorable
- 1-25% de la surface forestière est améliorable
- 25-50% de la surface forestière est améliorable
- 50-75% de la surface forestière est améliorable
- 75-100% de la surface forestière est améliorable

Informer et former les propriétaires



■ DES FICHES TECHNIQUES ET 4 NUMEROS DE L'ECHO DES FORETS

Publié à 13 800 exemplaires, l'Écho des Forêts présente des informations techniques et réglementaires, des actualités et le calendrier des rencontres forestières prévues. Il est envoyé à tous les propriétaires forestiers de plus de 10 ha, aux adhérents des organismes professionnels, aux maires et aux notaires de la région, aux forestiers ayant suivi une formation et à tout abonné volontaire. Le CRPF a poursuivi la diffusion des brochures et fiches techniques déjà éditées : un catalogue de plus de 50 publications est à la disposition des propriétaires, les thèmes en sont très variés : «Décrire vos peuplements», «Produits forestiers non ligneux», «Circulation des véhicules motorisés», «Cueillette des végétaux», «le Plan Simple de Gestion», «le sylvo-pastoralisme», «les haies», «la taille et l'élagage», «l'éclaircie résineuse»...

■ 30 000 CONSULTATIONS DU SITE INTERNET

www.crpf-midi-pyrenees.com

Toute personne intéressée par la forêt de Midi-Pyrénées peut y trouver des informations à la fois générales et «pointues» : situation des forêts, rôle et activités des différents partenaires de la forêt privée, aide à la gestion de sa propriété (aides forestières, réglementation, certification, environnement...). Le programme des journées d'information et des stages est régulièrement mis à jour, ainsi qu'un almanach du forestier avec les dates des interventions forestières. La plupart des publications du CRPF sont disponibles en téléchargement.

■ 40 JOURNEES D'INFORMATION

En 2007, 40 réunions ont été organisées, elles ont regroupé 1245 participants. Les principaux thèmes abordés ont été : «pourquoi gérer sa forêt» (présentation des PDM), «sylviculture», «haies», «exploitation des bois», «autécologie des essences»... Elles se sont souvent traduites par les visites-diagnostic (545 dont 114 avec information technique individuelle). Les techniciens spécialisés des différents organismes de la forêt privée peuvent participer à l'animation de ces rencontres. Elles s'appuient sur un réseau de 289 parcelles de référence, de démonstration et d'expérimentation, qui illustrent les thèmes abordés. Pour remplir ses missions, le personnel a perfectionné sa technicité en suivant un total de 41 formations (3 fois plus que les années précédentes).

■ 9 STAGES DE FORMATION

Les FOGEFOR, stages de formation à la gestion forestière, permettent aux propriétaires forestiers privés d'acquérir les connaissances nécessaires à une bonne gestion de leur capital bois. Différents niveaux sont proposés : initiation, cycle de base, perfectionnement, référence, professionnalisation, pour une durée variant de 2 à 12 jours. Neuf sessions ont eu lieu et ont regroupé 192 participants (plus 260 % par rapport à 2006). A l'issue des formations, les stagiaires rejoignent souvent un des quatre CETEF (Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières) animés par le CRPF : Garonnais, du Lot, de Gascogne et du Tarn qui totalisent plus de 250 adhérents.

■ CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les propriétaires et les gestionnaires sont fortement préoccupés par les répercussions du changement climatique sur les forêts, l'évolution des essences, les problèmes sanitaires. Différentes réflexions ont été engagées avec les organismes de recherche (INRA) et de développement (IDF). Il s'agit tout à la fois de suivre l'état des peuplements en place, d'adapter les sylvicultures aux évolutions prévisibles et d'appréhender des essences et des provenances plus adaptées. Ainsi, des études et des actions ont été plus particulièrement lancées sur le rôle de l'eau, le cèdre de l'Atlas, les dépérissements d'épicéa, le bois énergie, la reconnaissance des chênes...





Certification environnementale

Le CRPF Midi-Pyrénées poursuit avec succès la certification de son système de management environnemental suivant la norme internationale ISO 14001. Cette certification par l'organisme indépendant Ecopass a été confortée en début 2007 lors de l'audit interne croisé réalisé par le CRPF de Bretagne. Un nouvel audit externe vient d'être réalisé au titre de l'exercice 2007 par ECOPASS. Il confirme le certificat ISO 14001 et donne des appréciations très positives sur la démarche conduite.

■ COMMUNICATION SUR LA CERTIFICATION ISO 14001

La Revue de Direction a décidé de communiquer ce très bon résultat par sa diffusion via la presse locale ainsi qu'au sein de l'Echo de Forêts. Des logos faisant mention de cette certification ISO 14001 seront apposés sur les véhicules.

■ DES ACTIVITES A IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF

Ce nouvel audit confirme l'impact environnemental très positif des activités du CRPF, notamment par ses actions auprès des propriétaires forestiers privés. L'objectif ambitieux d'engager près de 70 % du temps de travail sur les activités qualifiées de favorables à l'environnement a été dépassé avec 72 % en 2007.

■ APPUI A LA CERTIFICATION PEFC

Trente actions du CRPF contribuent directement à la politique de gestion forestière durable des forêts privées conformément à la certification PEFC. Le Centre participe aussi en permanence à inciter les propriétaires à adhérer à cette certification, lors de tous les contacts individuels ou collectifs, en rappelant tout l'intérêt de la gestion durable de leurs forêts et la promotion de l'éco-matériau bois.

■ 110 665 HA BENEFICIENT DE DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

De nouveau, l'année 2007 confirme la progression des surfaces de forêts privées bénéficiant de garanties de gestion forestière durable :

- 1254 propriétaires possèdent un Plan Simple de Gestion pour 107 957 ha.
- Les Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles concernent à présent 315 propriétés pour une surface cumulée de 2 708 ha.

■ 77 JOURNEES D'INFORMATION ET DE FORMATION

En 2007, le Centre a dispensé 77 journées d'information ou de formation. 10 % du temps des techniciens a été affecté à ces actions. Elles représentent une occasion privilégiée de diffuser des préconisations pertinentes sur la gestion durable des forêts.

■ 18 PLANS DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF OPERATIONNELS

Les 18 plans de massifs instaurés précédemment continuent de servir de supports territoriaux prioritaires aux actions de développement. La connaissance acquise des milieux forestiers locaux et des propriétaires permet de mieux cibler toutes les actions de vulgarisation et de formation. Près de 130 000 ha et 18 000 propriétaires ont été ainsi analysés et sensibilisés. Cela permet d'affiner la connaissance des potentialités forestières et économiques de près de 15 % des forêts privées de la région. Cet «échantillon» significatif facilite la hiérarchisation des activités du Centre vers des secteurs et des objectifs de mobilisation prioritaires.

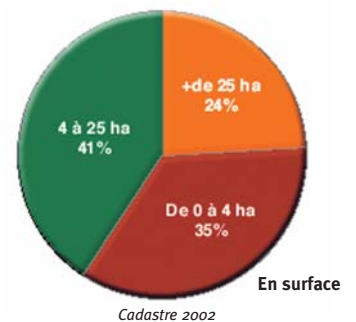
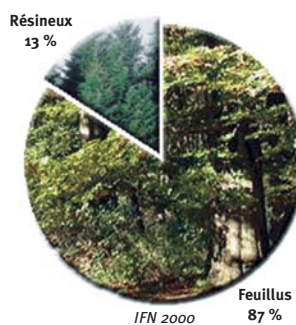


Des forêts privées étendues...



... DIVERSIFIÉES ET MORCELÉES

Près d'un million d'hectares, représentant plus de 82 % de la forêt régionale. Environ 310 000 propriétaires dont 40 000 possèdent plus de 4 hectares. Des peuplements très diversifiés, en majorité feuillus (chênes, hêtres, châtaigniers) mais aussi des douglas, des sapins, des peupliers à forte productivité. Feuillus 87 %, Résineux 13 % de la surface. Une production « biologique » de 4,3 millions de m³/an. Une récolte annuelle de 1,5 million de m³. Une forêt productrice, élément essentiel de l'économie de la filière-bois (5000 entreprises en Midi-Pyrénées) abritant de nombreux milieux remarquables.



Un établissement public...

... CHARGÉ DE LEUR VALORISATION

Le CRPF, organisme professionnel au service des propriétaires forestiers privés, est un établissement public à caractère administratif.

Les missions sont définies par la loi forestière du 9 juillet 2001 :

- agrément des garanties de gestion forestière durable,
- encouragement à pratiquer une sylviculture conduisant à une gestion durable des forêts,
- développement des différentes formes de regroupement,
- concours au développement durable et à l'aménagement rural

Pour conseiller les propriétaires de Midi-Pyrénées, le CRPF s'appuie sur :

- un conseil d'administration motivé, composé de 16 membres régionaux et départementaux autour d'un Président. Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture est membre de droit,

- un échelon régional, basé à Auzerville-Tolosane. Il comporte une équipe de direction, d'ingénieurs et de personnel administratif,
- une équipe technique dynamique, composée de 15 ingénieurs et techniciens, répartis dans 8 antennes départementales.

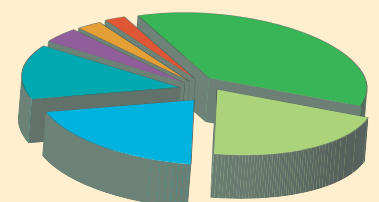
Le nombre de salariés est de 24,5 équivalents temps plein.

Un budget annuel de 2185 K€ financé par :

- 49 % l'Etat,
- 26 % les propriétaires privés (taxe foncière sur le non bâti),
- 25 % les collectivités locales et l'Europe (Conseil Régional, Conseils Généraux, FNADT, FEDER, FEOGA).

Depuis le 11 mai 2005, le CRPF est certifié ISO 14001 – version 2004. Certification confirmée et confortée par des Audits internes et externes.

Ventilation du temps par activités en 2007.



- Développement forestier (37%)
- Document de gestion durable (21%)
- Compétitivité gestion et filière (19%)
- Protection des forêts (14%)
- Communication (4%)
- Aménagement du territoire (3%)
- Politique forestière (2%)